65

Quatorzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 octobre – 5 novembre 2012)

Suisse

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le lundi 29 octobre 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation de la Suisse pour la présentation de son rapport national qui met bien l'accent sur la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier cycle.

A ce titre, la France se félicite de la ratification par la Suisse des Protocoles facultatifs à la Convention contre la torture et à la Convention contre les discriminations à l'égard des femmes.

Malgré une situation des droits de l'Homme très favorable, et comme le note le rapport national de la Suisse, des défis restent encore à relever.

Ainsi, le Comité contre la torture a appelé l'attention de la Suisse sur l'absence de loi réprimant spécifiquement la torture. Ma délégation souhaiterait savoir si la Suisse prévoit d'introduire des dispositions spécifiques pour la répression de la torture dans son Code pénal.

Pour sa part, le Comité des droits de l'Homme s'est dit préoccupé par l'insuffisance des mesures de prévention du racisme et de la xénophobie. Nous souhaiterions savoir si de telles mesures ont été prises, également pour combattre l'intolérance fondée sur la religion ou la conviction.

Nous souhaiterions formuler trois recommandations à la Suisse :

- ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées

- mettre en place des enquêtes indépendantes sur l'usage disproportionné de la force lors des procédures d'éloignement.

- adopter une législation nationale contre la discrimination.

Je vous remercie./.